

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Date :

31/08/2021

INTITULÉ DE L'ACTION : Embellissement de la cour de la maison de quartier
Justice

DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
		Cat'anim	250,00
		ACLJR	225,00
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Boissons non alcoolisées	200,00		
Biscuit / goûter	100,00		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches			
Impression affiches et flyers	150,00		
		Aide demandée au PIC	
Taxes (SACEM)		Aide PIC demander	1500,00
Divers			
Prestation de la maison du jardin	1525,00		
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1975,00	TOTAL	1975,00

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.